RÉALISÉ AVEC L'APPUI DE

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

UK Government

تم تنفيذ هذا النشاط بدعم من

KOICA
Korea International Cooperation Agency

PNUD
Au service des peuples et des nations

Recrutement d'un consultant pour l'appui à la mise en place d'îlots d'intégrité à Djerba

Termes de références

Titre :	Consultant national pour l'appui à la mise en place d'îlots d'intégrité à Djerba
Lieu de la mission	Tunis, Djerba
Superviseur	Conseiller technique principal du projet *Tamkeen*
Durée du contrat :	45 jours de travail répartis sur 5 mois
A partir de :	01 octobre 2018

I. Contexte et Justification

Après une période d'instabilité, la Tunisie s'achemine vers l'édification d'un système démocratique et d'un état de droit. L'adoption de la Constitution et l'organisation réussie des élections législatives, présidentielles et municipales marquent le passage à la deuxième République et ouvrent de nouvelles perspectives pour le pays et les citoyens. Néanmoins, les enjeux liés à cette période de transition ne peuvent être relevés que par l'implication de tous les acteurs concernés dans le processus démocratique et la conduite des affaires publiques.

Dans ce contexte, la société civile représente un pilier majeur pour l'aboutissement des acquis démocratiques de la révolution de 2011. Le tissu associatif a un rôle important à jouer, non seulement dans la construction et l'application des réformes en cours en matière de participation citoyenne, de redevabilité sociale et de lutte contre la corruption, mais également dans le suivi du processus de décentralisation et de ses conséquences sur la vie citoyenne.

L'institutionnalisation du recours à la participation citoyenne tend à la transformer en un véritable instrument de l'action publique. Le chapitre VII de la Constitution de 2014 a mis en exergue la participation citoyenne dans les processus décisionnels, notamment à travers la mise en place de mécanismes de redevabilité sociale et de lutte contre la corruption. Toutefois, cette institutionnalisation ne peut être assurée que par le biais d'une mise en application effective de l'approche participative et inclusive dans la gestion courante des affaires publiques à l'échelle locale.

De ce fait, l'implication des citoyens et des organisations de la société civile est le corollaire des efforts des autorités locales pour établir un système de bonne gouvernance concrétisant les principes d'efficacité, d'efficience, de transparence, de durabilité, de primauté de la loi, mais aussi de responsabilité et de participation[1.] ; où les gouvernements et leurs fonctionnaires doivent être tributaires de leurs actions devant les citoyens.

Dans ce cadre, le Programme des Nations Unies pour le Développement, et plus précisément le projet *Tamkeen,* en partenariat avec l'Instance Nationale de lutte contre la Corruption (INLUCC) et l'agence coréenne pour la coopération internationale (KOICA), s'associe, depuis 2016, avec les acteurs municipaux et les acteurs de la société civile œuvrant pour le renforcement de la redevabilité et de l'intégrité par le secteur associatif. S'inscrivant dans la stratégie nationale de lutte contre la corruption, le projet vise à renforcer l'autonomie et les capacités des organisations de la société civile, afin qu'elles puissent jouer un rôle significatif dans l'ancrage d'un système de gouvernance, favorisant la participation citoyenne et la transparence, notamment au niveau local. L'objectif est ainsi de les doter des compétences nécessaires à leur participation active dans le domaine de la redevabilité sociale et de la lutte contre la corruption, pour soutenir l'approche de création d'ilots d'intégrité à l'échelle locale ou sectorielle.

Conformément à cet objectif, le PNUD appuie la mise en place d'îlots d'intégrité sectoriels pilotes à Djerba, visant, tout d'abord, des activités de renforcement de capacités des associations et des acteurs locaux. Parallèlement au support technique et financier aux initiatives de la société civile, un plan de renforcement de capacités (PRC) à destination des acteurs locaux dans les zones ciblées a été élaboré en partenariat avec l'INLUCC, et en impliquant les OSC qui mènent des initiatives en relation avec le renforcement de la redevabilité et de l'intégrité du secteur public. Le PRC constitue, ainsi, un support à une série d'activités : (i) un cycle de formations en matière de redevabilité sociale et de lutte contre la corruption, (ii) un *workshop* avec les municipalités partenaires sur les canaux de *reporting* en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité, et enfin (iii) la mise en place de cartes d'évaluation citoyenne dans certains services publics de l'île de Djerba.

Conçu de manière participative, sur la base d'une évaluation de capacités des acteurs locaux, le plan de renforcement de capacités s'inscrit dans la lignée d'un processus d'accompagnement enclenché auprès de ces derniers, qu'il s'agit de doter d'une méthodologie et d'outils didactiques permettant de mettre en place des initiatives à l'échelle locale sur les questions de redevabilité sociale et de lutte contre la corruption.

Pour assurer la mise en œuvre du plan de renforcement de capacités, le projet *Tamkeen* souhaite recruter un consultant permettant d'animer les trois activités suivantes :

1. Un cycle de formations en matière de redevabilité sociale et de lutte contre la corruption à destination des acteurs locaux
2. Un *workshop* avec les municipalités partenaires de Djerba sur les canaux de *reporting* en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité ;
3. La mise en place de cartes d'évaluation citoyennes pour certains services municipaux dans une municipalité partenaire.

[1] La gouvernance, selon la Commission européenne, désigne « les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence [1] . »

II. Objectif général et objectifs spécifiques

Il s'agit de renforcer les capacités des acteurs locaux afin d'appuyer la mise en place des îlots d'intégrité à l'échelle locale et sectorielle dans les zones géographiques cibles.

Plus spécifiquement, les activités à mener permettront d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

	Activités programmées	Objectifs spécifiques
1	Renforcement de capacités des acteurs locaux sur les notions de base de la redevabilité sociale et de lutte contre la corruption	• Contextualiser la redevabilité sociale dans le nouveau paradigme démocratique tunisien, et permettre aux acteurs locaux de se positionner dans ce contexte de décentralisation ; • Renforcer les connaissances des parties prenantes quant aux principes sur lesquels repose la redevabilité sociale et sur le cadre institutionnel qui y est lié ; Doter les participants d'outils et de mécanismes de redevabilité sociale et de lutte contre la corruption ; • Appuyer techniquement les acteurs locaux dans la mise en place des îlots d'intégrité, par la formation aux principes et approches mis-en-œuvre dans les îlots.
2	Mise en place des cartes d'évaluation citoyenne	• Permettre aux acteurs locaux de se concerter sur les services publics les plus pertinents à doter d'un système d'évaluation citoyenne ; • Organiser la mise en place des cartes d'évaluation citoyenne avec l'ensemble des parties prenantes ; • Appuyer techniquement la municipalité et ses partenaires dans l'élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration du/des service(s) sélectionné(s) en utilisant les *outputs* des cartes d'évaluation citoyenne.
3	*Workshop* sur les canaux de *reporting* de la corruption à l'échelle locale	• Renforcer les connaissances des acteurs locaux quant au cadre légal et institutionnel relatif au *reporting* des pratiques corruptives ; • Présenter les différents canaux de *reporting* possibles pour la mise en place d'une stratégie locale de lutte contre la corruption ; • Clarifier le rôle des OSC dans le *reporting* de la corruption à l'échelle locale ; • Identifier et mettre en place, d'une manière participative, des canaux pour le *reporting* des pratiques corruptives.

Tableau 01 : Objectifs spécifiques des activités planifiées

III. Résultats escomptés

Les activités à destination des acteurs locaux, telles qu'elles sont explicitées dans le tableau ci-dessous, devraient permettre de matérialiser les résultats suivants :

Activité	Objectifs
Renforcement de capacités des acteurs locaux sur les	R1- Les connaissances des acteurs locaux sur le socle conceptuel sur lequel repose la redevabilité publique et sociale sont renforcées. Il s'agit, en effet, de (i) vulgariser les concepts de base relatifs à la redevabilité publique et sociale ainsi qu'à la lutte contre la corruption, et de (ii) clarifier l'ensemble conceptuel dans lequel s'insèrent les initiatives des îlots d'intégrité. Permettre aux acteurs locaux

notions de base de la redevabilité sociale et de lutte contre la corruption	d'appréhender le contexte normatif, légal et théorique dans lequel leurs initiatives se situent favorisera le développement d'un réseau de redevabilité efficient et efficace. R2 – Les acteurs locaux sont dotés d'outils et de mécanismes de redevabilité sociale et de lutte contre la corruption adaptés au contexte tunisien. Fournir une description exhaustive des différentes manières de concrétiser la redevabilité sociale et la bonne gouvernance s'inscrit dans une volonté de renforcer les capacités des acteurs locaux, et assure la mise en application, dans les collectivités tunisiennes, des principes intrinsèques à la redevabilité sociale.
Mise en place des cartes d'évaluation citoyenne	R1- Les acteurs locaux se concertent sur les services publics à identifier pour la mise en place de cartes d'évaluation citoyenne. Les différentes parties prenantes s'accordent sur les services publics les plus pertinents pour initier la mise-en-œuvre d'un système d'évaluation communautaire à Djerba. R2- La mise en place des fiches d'évaluation citoyenne est organisée en collaboration avec l'ensemble des acteurs. L'atelier aboutit à un calendrier d'exécution pour la mise en place des cartes d'évaluation citoyenne. R3- Les cartes d'évaluation citoyenne sont utilisées au niveau local et sont analysées conjointement par les citoyens et les pouvoirs publics. Parce qu'elles sont le fruit d'une interaction entre les acteurs, elles génèrent de l'information et permettent une participation des citoyens lors de toutes les étapes du projet, de la conception à l'analyse.
*Workshop sur les canaux de **reporting de la corruption à l'échelle locale***	R1- Les connaissances des agents publics des municipalités de Djerba en matière de *reporting* des pratiques de corruption sont renforcées. Les acteurs locaux de Djerba bénéficient d'un socle de connaissances juridiques et théoriques du contexte de redevabilité en Tunisie. R2- Les différents canaux de *reporting* possibles pour la mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption et de redevabilité sont présentés aux participants. Ces derniers disposent des outils et méthodes de mise en œuvre des différents mécanismes de *reporting* et de redevabilité.

Tableau 02 : Résultats attendus des activités

IV. Mission et méthodologie

Pour chacune des activités suivantes, le consultant élaborera une note méthodologique qui comprendra les différentes étapes de la réalisation de la mission, la structuration des sessions, et les dispositions pour le suivi de ces dernières. Le consultant devra se coordonner avec l'équipe du projet *Tamkeen* pour assurer la pertinence de sa contribution. Il devra donc participer à plusieurs réunions de cadrage réunissant les différentes parties prenantes de la conceptualisation et de la planification des activités.

Une mission de terrain d'une durée de deux jours pour la préparation des activités (Rencontre avec les partenaires, collectes des données, etc) est à prévoir.

La mission s'organise en trois activités :

Activité [01]- Renforcement des capacités des acteurs locaux dans les zones ciblées en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité sociale

Le cycle de formation se scinde en trois phases[2] :

[2] Il s'agit d'une répartition provisoire. La répartition des sessions des formations sera déterminée d'une manière définitive en collaboration avec l'ensemble des partenaires et en concertation avec le consultant.

- Une première série de formations d'approfondissement des concepts clés et de l'aspect normatif de la redevabilité sociale ;
- Une deuxième série de formations se concentrant sur la redevabilité sociale axée sur la performance ;
- Une dernière phase de formation ayant pour objectif de donner des clés pour œuvrer dans les secteurs suivants : la santé, les municipalités ou la police. Cette phase de formation sera divisée en trois sous-formations, chacune permettant aux associations spécialisées dans l'un des trois domaines mentionnés de renforcer leurs compétences. Le consultant aura pour charge, lors de cette dernière journée, d'animer l'atelier sur la redevabilité sociale et lutte contre la corruption dans les municipalités uniquement.

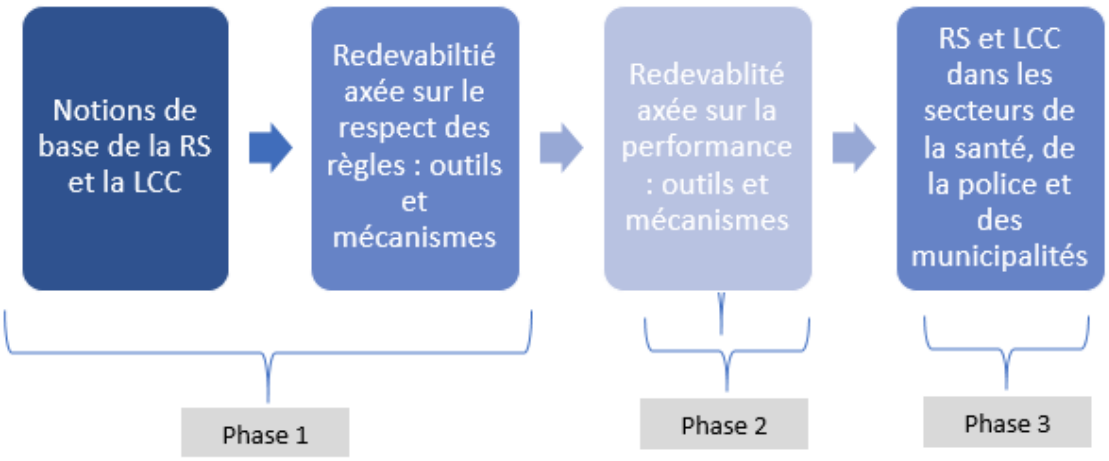

Graphique 2 : Le séquençage du cycle de formation de renforcement de capacités en matière de redevabilité sociale et de lutte contre la corruption

- Développement des modules de formations

Le consultant sera en charge de concevoir, sur la base du plan de renforcement de capacités des acteurs locaux en matière de redevabilité sociale et de lutte contre la corruption, les deux premières phases de ce cycle de formation, ainsi qu'une partie de la troisième phase. Les phases « Basic », « Advanced », et « Expert – municipalité » devront donc être formalisés par le consultant, qui devra informer les autres consultants en charge des ateliers « Expert – santé » et « Expert – police » du socle théorique et pratique qu'il proposera. Il s'agit de concevoir des modules de formation relatifs à un ensemble de thématiques pertinentes dans le champ de la redevabilité sociale et de la lutte contre la corruption, parmi lesquelles se trouvent celles retenues dans le PRC.

Le consultant aura pour mission de spécifier et d'élaborer plus en détails le contenu des modules proposés par le plan de renforcement de capacités déjà élaboré et de préciser l'agenda des ateliers de formations en concertation avec l'équipe du projet *Tamkeen* et ses partenaires.

Le consultant pourra s'appuyer sur le Kit de redevabilité sociale élaboré par le projet *Tamkeen*.

- Approche et méthodologie :

D'une manière générale, il est demandé au consultant de proposer des activités privilégiant la participation active des personnes présentes aux sessions pour leur permettre d'appréhender les principaux types d'actions

et moyens à mettre-en-œuvre pour implémenter avec succès des outils de redevabilité sociale à l'échelon local.

Plus précisément, les compétences suivantes sont demandées de la part du formateur :

- Une excellente connaissance de la redevabilité dans le contexte tunisien et la maitrise du terrain tunisien, en complémentarité avec le socle théorique propre à la bonne gouvernance, au sein de laquelle s'inscrit la redevabilité aux côtés d'un ensemble d'autres notions ;
- Une excellente connaissance du système public tunisien, de l'administration tunisienne et du fonctionnement des services publics ;
- Des connaissances en droit, à la fois international et national, et plus globalement sur le cadre juridique tunisien, permettant de mettre à la disposition des participants aux formations l'ensemble de normes et lois à la disposition des acteurs locaux pour mettre-en-œuvre la redevabilité sociale ;
- Une maitrise des outils de participation citoyenne et de suivi et d'évaluation propres à la redevabilité ;
- La mise en place d'outils pédagogiques et oratoires innovants, permettant la vulgarisation des concepts relayés au cours des activités et de permettre aux participants de s'approprier les concepts.

- Suivi et évaluation des formations

Le suivi de ce cycle de formations et de ses résultats sera assuré par une double évaluation :

1. Une évaluation préliminaire, effectuée au début des cycles de formations dans les différentes régions cibles, permettra à l'équipe des consultants de tester les prérequis des participants ;
2. Une évaluation finale, au terme des cycles de formations, mesurera les résultats atteints.

Le consultant devra donc fournir deux questionnaires, l'un initial, l'autre final, visant à évaluer l'évolution du niveau des participants au début et à la fin des formations.

Il assurera, de même, le dépouillement des résultats et l'élaboration d'un rapport de la formation qui spécifie les résultats atteints, les difficultés rencontrées ainsi que les leçons apprises.

Activité [02] – Mise en place de carte d'évaluation citoyenne pour un service municipal identifié d'une manière concertée

Les cartes d'évaluation citoyenne sont un outil de redevabilité sociale pouvant être utilisées dans n'importe quel secteur où il est question de prestations de services. Cet outil, tributaire de la participation citoyenne, permet aux citoyens de s'assurer que les politiques publiques et les services fournis par les institutions correspondent aux attentes des populations. Il contribue également à responsabiliser les acteurs en faisant figure de mécanisme de reddition des comptes (*accountability*), mais joue également la fonction de catalyseur du pouvoir citoyen.

Le but principal de ces cartes est d'aboutir à une amélioration de la qualité des services et des relations usagers/prestataires. Pour y parvenir, une démarche de co-construction est préconisée. Les dialogues, négociations et consensus qu'engendrent cette approche permettent de réduire le niveau de méfiance entre les acteurs.

- Etapes de mise-en-œuvre des cartes d'évaluation citoyenne

a) Recherche documentaire et structuration de la démarche

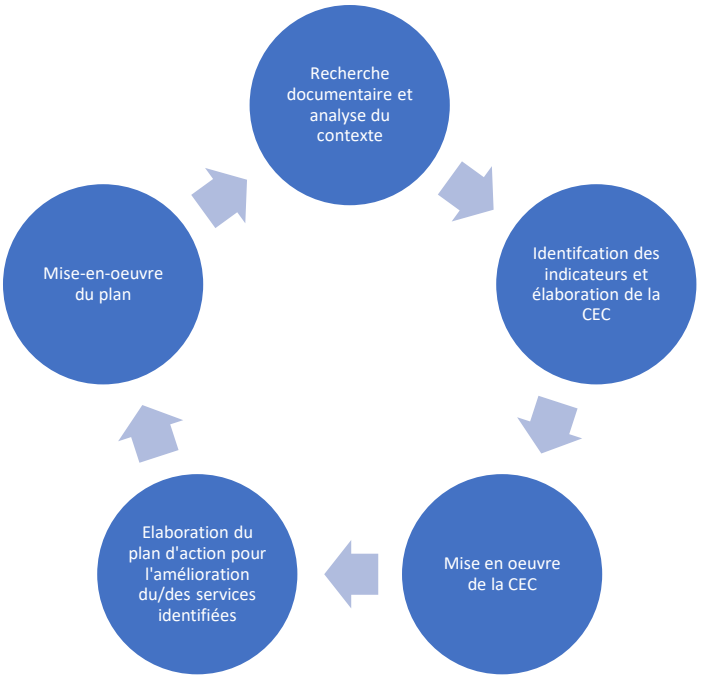

Un état des lieux et une revue du cadre légal et normatif lié au/aux service(s) est à conduire afin de comprendre le contexte réglementaire qui l'entoure[3], connaître ses principaux acteurs au niveau local et identifier les principales difficultés que rencontre la municipalité dans la prestation du service. Cet état des lieux sera présenté sous la forme d'une note méthodologique, reprenant le contexte et la démarche à suivre pour la mise en place des cartes d'évaluation citoyenne.

Par ailleurs, cette étape sera menée à travers l'organisation d'un atelier de travail regroupant les responsables de municipaux et les représentants de la société civile. L'objectif principal de cet atelier est de déterminer d'une manière concertée les indicateurs SMART sur lesquels l'évaluation des services par les citoyens va s'appuyer.

N°	Séquences
1	**Présentation [01]** – Carte d'évaluation communautaire : objectifs, pertinence et méthodologie
2	**Présentation [02]** - le/les services à évaluer (Cadre légal et pratiques, limites, données, ressources humaines, financières, matérielles …)
3	**Présentation [03]** – Initiation sur Indicateurs : qu'est-ce qu'un Indicateur SMART ?
4	**Travaux en groupes :** Identification d'indicateurs SMART pour l'évaluation participative du service choisi
5	Présentation des résultats

Tableau 03 : Proposition d'agenda pour le premier atelier

b) Mise en œuvre de l'outil

Il s'agit pour cette étape de donner forme aux indicateurs élaborés d'une manière concertée lors de l'étape précédente et de concevoir une méthodologie de mise-en-œuvre et de suivi des cartes d'évaluation communautaire. Le choix sera établi d'une manière concertée, en fonction de paramètres tels que l'efficacité, l'efficience, la durabilité, la faisabilité et la disponibilité des ressources financières. Cette étape fera également l'objet d'une note présentant la démarche de choix des indicateurs, et les détails de ces derniers.

[3] L'analyse du cadre institutionnel va se baser sur la Loi sur les Municipalités de 1975 ainsi que sur le Code des Collectivités Locales

La collecte des résultats issus de la mise en place des cartes devra par ailleurs faire l'objet d'un rapport de résultats à soumettre à l'équipe *Tamkeen* du PNUD.

c) Etablissement d'un plan d'action pour l'amélioration du/des service(s) municipal(aux) identifié(s) :

Suite à l'établissement du rapport présentant les résultats du dépouillement des CEC, les acteurs locaux élaboreront, d'une manière concertée, un plan d'action pour l'amélioration du service municipal choisis. Un atelier de restitution et de concertation devra donc être animé par le consultant, et suivra la structure suivante :

N°	Séquences
1	**Présentation [01] –** Carte d'évaluation communautaire : mise en œuvre et résultats
2	**Présentation [02] –** Méthodologie d'élaboration des plans d'action
4	**Travaux en groupes :** Elaboration participative d'un plan d'action pour l'amélioration du service choisi
5	**Présentation des résultats**
6	**Présentation [03] –** Suivi et Evaluation des plans d'action

Tableau 04 : Proposition d'agenda pour le deuxième atelier

d) Mise-en-œuvre du plan d'action :

Lors de cette étape, le consultant aura comme mission de :

- Compiler un rapport sur le processus du développement des cartes d'évaluation, y compris le plan d'action conjoint convenu. La plupart des informations auront déjà été normalement recensées au cours des différentes étapes si le processus est respecté ;
- Utiliser les résultats et le plan d'action pour informer et influencer n'importe quel plan de travail actuel concernant la prestation du service ciblé ;
- Faire le suivi de la mise-en-œuvre du plan d'action. Il est de la responsabilité des services publics et des citoyens de mettre-en-œuvre le plan d'action convenu conjointement. Ils doivent s'approprier le plan conjoint ;
- Planifier un renouvellement anticipé du cycle d'élaboration des cartes d'évaluation citoyenne et informer à la fois les prestataires de service et les populations impliquées.

Le renouvellement du cycle va donner une opportunité de vérifier s'il y a eu des améliorations suite à l'exécution du plan d'action conjoint. Il implique le même processus avec les mêmes participants et prestataires du service ciblé. Il est envisagé de reconduire le processus au bout de 6 mois après le développement du plan d'action conjoint.

Le consultant appuiera techniquement la municipalité partenaire dans la préparation de cette étape.

Activité [03] - Un *workshop* avec les municipalités partenaires sur les canaux de *reporting* en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité

Réalisé en étroite collaboration avec les municipalités de Djerba, le *workshop* sur les canaux de *reporting* permettra de doter les acteurs locaux identifiés d'un socle de connaissances théoriques, juridiques et pratiques pour la mise-en-œuvre d'une stratégie de redevabilité et de transparence au sein des services publics. L'objectif est, à travers un renforcement des compétences de ces acteurs et une concertation, de doter les municipalités des moyens techniques de mise-en-œuvre de certains points de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Le consultant aura comme tâches de :

- Concevoir une note conceptuelle pour l'activité ;
- Faciliter l'atelier ;
- Appuyer les acteurs locaux dans l'identification des risques de corruption les plus redondants et dans la détermination du rôle de la société civile et des citoyens dans le *reporting* de la corruption ;
- Finaliser sur la base des propositions des acteurs locaux le plan d'action et/ou autres outils qui permettra de déterminer les canaux de *reporting* de la corruption dans les municipalités cibles ;
- Rédiger le rapport sur le déroulement et les résultats de l'activité.

Un travail de collaboration avec les partenaires locaux et nationaux sera nécessaire.

V. Livrables

Activité	N°	Livrables	Délais
Renforcement de capacités des acteurs locaux sur les notions de base de la redevabilité sociale et de lutte contre la corruption	1	Une note méthodologique détaillée comprenant une proposition d'agenda pour les sessions de formations	03 jour après le début du contrat
	2	Les modules et sous-modules de formation accompagnés des outils pédagogiques conçus conformément à la note méthodologique validée par l'équipe de projet Tamkeen	12 jours après la validation de la note méthodologique
	3	Les questionnaires pour : - L'évaluation initiale ; - L'évaluation finale.	
	4	Un rapport final exposant les résultats et leçons apprises des formations	02 jours après la date de la dernière formation
Mise en place des cartes d'évaluation citoyenne	5	Une note de cadrage permettant à la municipalité partenaire de s'imprégner de la méthodologie de mise-en-œuvre des CEC (5 pages maximum en arabe)	05 jours après la date de début du contrat
	6	Une note méthodologique expliquant le déroulement du processus avec un calendrier exécutif	
	7	Carte d'évaluation citoyenne correspondant au(x) service(s) identifié(s) élaborée sur la base des résultats de l'atelier I	03 jours après la validation de la note méthodologique

	8	Un rapport de résultats issus de la mise-en-œuvre de la CEC	
	9	Plan d'action pour l'amélioration de la qualité du/des services identifié(s)	03 jours après la date du dernier atelier
	10	Un rapport final	
	11	Les supports d'animation des ateliers	
Workshop sur les canaux de ***reporting de la corruption à l'échelle locale***	12	Note méthodologique	07 jours après la date de début du contrat
	13	Supports de conduction de l'atelier	02 jours après la validation de la note méthodologique
	14	Rapport final comprenant une feuille de route	05 jour après la date de l'atelier

Tableau 05 : livrables de la mission [4]

VI. Paiement

Le paiement sera effectué en trois tranches après validation des livrables soumis et selon la modalité suivante :

Tranche		**Livrables**
Première tranche	30%	1, 5,6 et 12
Deuxième tranche	30%	2,3,7,8 et 13
Troisième tranche	40%	4, 9,10,11 et 14

Tableau 06 : Modalité de paiement

VII. Profil recherché

Profil requis :

1. Master (Bac +5) en sciences sociales ou tout autre domaine pertinent ;
2. Expérience de travail sur la thématique de la redevabilité sociale et la lutte contre la corruption ;
3. Expérience dans la conduite d'ateliers de formation et dans l'élaboration du contenu pédagogique lié aux domaines de la gouvernance locale, participation citoyenne, redevabilité sociale, lutte contre la corruption et tout autre domaine connexe ;
4. Expérience dans la conduite d'ateliers de concertation est un atout ;
5. Expérience dans l'élaboration d'outils de planification ;
6. Fine connaissance du système public tunisien, notamment celui lié aux collectivités locales ;
7. Expérience au sein ou en collaboration avec le système des Nations-unies ou d'autres organisations internationales serait un atout.

Compétences requises :

1. Excellente maîtrise de l'arabe et du français et excellente capacité rédactionnelle

VIII. Evaluation des candidatures

Le processus d'évaluation et de sélection comporte deux étapes :

- Evaluation technique selon les compétences requises sur la base du curriculum vitae et de la note méthodologique ;

[4] Les dates seront confirmées par la suite en fonction du calendrier d'exécution des activités, selon les disponibilités de nos partenaires.

- **Evaluation financière** en se basant sur l'offre financière fournie par le/la candidat(e) : 30% de la note globale. Seules les candidatures ayant été retenues lors de l'évaluation techniques verront leurs offres financières examinées.

A. *Evaluation technique*

Les candidatures reçues seront évaluées par un panel de sélection comme défini ci-dessous :

Grille d'évaluation technique de la candidature			
1	**Diplôme en sciences sociales ou tout autre domaine pertinent :**		10 points
A	Master en sciences sociales ou tout autre domaine pertinent	7 pts	
B	Doctorat en sciences sociales ou tout autre domaine pertinent	10 pts	
2	**Connaissance de la thématique de la redevabilité sociale et de la lutte contre la corruption**		15 points
A	1 expérience de travail dans la thématique de la redevabilité sociale et/ou la lutte contre la corruption	10 pts	
B	2 expériences de travail et plus dans la thématique de la redevabilité sociale et/ou la lutte contre la corruption	15 pts	
3	**Expérience dans la conduite d'ateliers de formation et dans l'élaboration du contenu pédagogique lié aux domaines de la gouvernance locale, participation citoyenne, redevabilité sociale, lutte contre la corruption et tout autre domaine connexe ;**		10 points
A	2 expériences dans l'évaluation des projets associatifs	5 pts	
B	3 expériences et plus dans l'évaluation des projets associatifs	10 pts	
4	**Expérience dans la conduite d'ateliers de concertation**		10 points
A	1 expérience dans la conduite d'atelier de concertation	07 pts	
B	2 expériences et plus dans la conduite d'atelier de concertation	10 pts	
5	**Expérience dans l'élaboration de documents de planification**		10 points
A	1 expérience dans l'élaboration de documents de planification	5 pts	
B	2 expériences et plus dans l'élaboration de documents stratégiques et/ou de planification	10 pts	
6	**Fine connaissance du système public tunisien notamment lié aux collectivités locales**		10 points
A	Une expérience de travail avec les collectivités locales	5 pts	
B	Elaboration d'une étude (et/ou autre document) sur les collectivités locales	5 pts	
7	**Une expérience au sein ou en collaboration avec le système des Nations-Unies, d'autres organisations internationales et/ou organisations non gouvernementales internationales**		5 points
8	**Une note de compréhension des termes de référence de la mission (en français)**		30 points
A	Bonne compréhension de la mission et ses différentes composantes ainsi que la cohérence de l'approche proposée avec les objectifs et les résultats escomptés	10 pts	
B	Méthodologie et plan d'exécution de la mission	10 pts	
C	La rédaction en langue française	10 pts	
ÉVALUATION TECHNIQUE TOTALE			100 POINTS

Tableau 07 : Modalités d'évaluation technique

B. *Evaluation financière*

Seules les propositions financières des candidatures retenues à la suite de l'évaluation technique avec un minimum de 70/100 points seront examinées.

IX. Modalités de soumission

Les candidatures peuvent être envoyées par :

- Email à l'adresse suivante : Procurement.tn@undp.org en indiquant dans l'objet de l'email «Appui à la mise en place des îlots d'intégrité à l'échelle locale et sectorielle» ;
- Ou poste au bureau du PNUD à Tunis, A l'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en Tunisie, « 41 bis impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadra – 1003 Tunis, Tunisie » avec la mention suivante : « NE PAS OUVRIR – Recrutement IC- **Consultant National pour l'appui à la mise en place des îlots d'intégrité à l'échelle locale et sectorielle»** / Projet *Tamkeen* pour la promotion de la citoyenneté, le renforcement de la cohésion sociale et de la société civile en Tunisie »

Le dernier délai pour l'envoi des candidatures est le **_lundi 17_septembre 2018 à 17h.**

Les candidats intéressés doivent obligatoirement soumettre les documents/informations suivants démontrant leurs qualifications :

- Le CV détaillé du consultant(e) incluant l'expérience acquise dans des projets similaires ;
- Une note méthodologique, en français, expliquant l'approche et la méthodologie de mise en œuvre pour chacune des trois activités décrites dans les présents termes de référence ainsi que le plan d'exécution de ces dernières (maximum 3 pages) ;
- Une proposition financière libellée en TND détaillant le taux des honoraires journaliers demandé par le consultant(e) (homme/jour) et les frais liés au travail sur le terrain couvrant seulement la mission préparatoire de deux jours (voir IV. Méthodologie)
  Il est à noter que les coûts relatifs à l'hébergement et au transport pour les ateliers sont pris en charge par le projet.

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique (Procurement.tn@undp.org) au plus tard le 10 septembre 2018.

X. Durée de la mission

45 jours répartis sur 5 mois à partir du 1er octobre 2018.

XI. Lieu de la mission

Tunis et Djerba